

Volet B**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Déposé au Greffe du Tribunal
de l'entreprise de Liège - division Namur**30 AVR. 2026**

Greffe

***26062551***N° d'entreprise : **0893 224 696**

Nom

(en entier) : **SWEGON BELGIUM**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société anonyme**Adresse complète du siège : **Chaussée de Tirlemont 102 à 5030 Gembloux**

Objet de l'acte : **Démission d'un Administrateur**
Nomination d'un Administrateur
Nomination d'un représentant permanent
Nomination d'un Administrateur délégué
Démission d'un Administrateur délégué
Représentation de la société et pouvoirs de signature

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 13 mars 2026

Après délibération, l'assemblée prend la résolution suivante :

L'assemblée accepte à l'unanimité la démission de Monsieur ORJE WELLSTAM ANDREAS comme administrateur à dater du 1er février 2026.

L'assemblée accepte à l'unanimité la nomination de la SRL INFINIUM (BE 0761.732.783), représenté par Monsieur Bart Leroy, comme administrateur avec effet au 1er février 2026, pour une durée de 6 ans, allant jusqu'à l'AGO de validation des comptes en 2032. Son mandat est effectué à titre gratuit.

L'AGE confirme le mandat donné par le conseil d'administration à FIDUCIAIRE DIGITALE SRL, dont le siège social est établi Boulevard du Souverain 68 à 1170 Watermael-Boitsfort, représentée par Monsieur Benoît Meurmans ou Monsieur Nicolas Widar, avec faculté de subdéléguer, afin de compléter, de signer et de déposer la déclaration fiscale de la société, nous représenter devant toutes instances administratives et prendre toutes initiatives généralement quelconques se rapportant à l'objet de sa mission sur quoi nous promettons ratification s'il échet.

Extrait du Procès-Verbal du Conseil d'Administration qui s'est tenu le 13 mars 2026

Après délibération, le conseil d'administration prend les résolutions suivantes

Le conseil accepte à l'unanimité la nomination de Monsieur Xavier Marlier comme président du conseil d'administration à dater du 1er février 2026. Son mandat est effectué à titre gratuit.

Le conseil d'administration accepte à l'unanimité la démission de la SRL ADVISIUM (BE 0816.135.423) représentée par Monsieur Marlier Xavier, comme administrateur délégué à dater du 1er février 2026.

Le conseil d'administration accepte à l'unanimité la nomination de la SRL INFINIUM (BE 0761.732.783) représentée par Monsieur Leroy Bart, comme administrateur délégué à dater du 1er février 2026, pour une durée de 6 ans, soit jusqu'en 2032. Son mandat est effectué à titre gratuit.

Le conseil d'administration confirme que :

-La société peut être valablement représentée individuellement par la Président du CA ou par deux administrateurs agissant conjointement.

-L'administrateur délégué détient le pouvoir de signature pour la gestion journalière.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 13/05/2026 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

Réserve
au
Moniteur
belge



Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 13/05/2026 - Annexes du Moniteur belge

Le conseil d'administration donne mandat à FIDUCIAIRE DIGITALE SRL, dont le siège social est établi Boulevard du Souverain 68 à 1170 Watermael-Boitsfort, représentée par Monsieur Benoît Meurmans ou Monsieur Nicolas Widar, avec faculté de subdéléguer, afin de compléter, de signer et de déposer la déclaration fiscale de la société, nous représenter devant toutes instances administratives et prendre toutes initiatives généralement quelconques se rapportant à l'objet de sa mission sur quoi nous promettons ratification s'il échet.

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).